

**ARRETE PORTANT COMPOSITION DE L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE RSA
DES POLES DE MOISSAC – CASTELSARRASIN – BEAUMONT-DE-LOMAGNE -
VALENCE-D'AGEN**

A.D. n° 2012-1742

Le Président du Conseil Général
de Tarn-et-Garonne,

VU la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion ;

VU le décret n° 2009-404 du 15 avril 2009 relatif au RSA ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

A R R E T E :

Article 1er : Les arrêtés n° 2011-342, n° 2011-343 et n° 2011-1215 sont rapportés.

Article 2 : L'Equipe Pluridisciplinaire RSA des pôles de MOISSAC – CASTELSARRASIN – BEAUMONT-DE-LOMAGNE et VALENCE D'AGEN est composée comme suit :

a) **Président** : Monsieur Pierre GUILLAMAT

b) **Membres de l'équipe**

– Collège des représentants du Conseil Général :

Titulaires	Suppléants
Pierre GUILLAMAT Christian ASTRUC Guy-Michel EMPOCIELLO Francis GARRIGUES Jacques LAVABRE Jacques ROSET	Guy HEBRAL Bernard DAGEN Joël CAPAYROU

– Collège des représentants des professionnels et structures d'insertion

* Madame ou Monsieur, le Directeur de l'Agence de Pôle Emploi (ou son représentant) territorialement et catégoriellement concerné :

Directeurs	Agences
Jean-Luc LAVOISIER Hervé LENOIR Caroline PAILHASSARD	Castelsarrasin Montauban Roseraie Montauban Villebourbon

* Mesdames ou Messieurs les Responsables de Pôle de la DSD (ou leurs représentants) concernés :

Pôles	Responsables
Moissac Castelsarrasin Beaumont-de-Lomagne Valence-d'Agen	Driss KHAIZA Françoise MESSERLE Sandra LOUAN-SALON

* Mesdames ou Messieurs les Assistants Sociaux et Agents de Développement pour l'Emploi (ou leurs représentants) concernés,

– Collège des représentants des usagers

Titulaires	Suppléants
Konrad BURCHARDT (Pôle de Castelsarrasin) Pascale LEGLISE (Pôle de Valence-d'Agen)	Bénédicte GUELQUE (Pôle de Moissac)

Article 3 : Les présentes dispositions s'appliquent à compter du 1er septembre 2012.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Général de Tarn-et-Garonne.

Fait à Montauban,
le 31 août 2012

Le Président,

*
* *